

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE EN RÉGION

» Militer en Mutualité

JE DEVIENS DÉLÉGUÉ.E DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Je représente mon groupement,
- Je suis force de proposition,
- Je contrôle et valide les travaux de l'Union régionale en votant,
- J'obtiens des informations utiles à ma mutuelle.

Comment ?

Je vérifie auprès de la direction de l'Union régionale que ma mutuelle ou mon Union de représentation est représentée à l'Assemblée générale :

- ◆ **C'est le cas** → Je me rapproche de mon groupement pour qu'il lui adresse ma candidature.
- ◆ **Ce n'est pas le cas** → Je demande à mon groupement de solliciter l'Union régionale pour y assister en tant qu'invité.e.

JE DEVIENS ADMINISTRATEUR.TRICE

- Je participe aux orientations stratégiques de l'Union régionale et à leur mise en œuvre,
- Je définis la politique budgétaire de l'Union régionale,
- Je fais le lien entre mon groupement et la Mutualité Française Sud,
- Je défends les valeurs mutualistes en représentant la Mutualité auprès des décideur.euses et partenaires.

Comment ?

Je vérifie auprès de la direction de l'Union régionale que ma mutuelle ou mon union de représentation est représentée au Conseil d'administration :

- ◆ **C'est le cas** → Je me rapproche de mon groupement pour qu'il leur adresse ma candidature.
- ◆ **Ce n'est pas le cas** → Je ne peux pas intégrer le Conseil d'administration mais je peux m'investir dans une commission régionale, un groupe de travail et/ou une délégation départementale.

BON À SAVOIR

Le Conseil d'administration est renouvelé tous les 6 ans.

1 X
par an

150
délégué.es

4 X
par an

34

administrateurs.trices

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE EN RÉGION

JE DEVIENS CONSEILLER.ÈRE. DÉPARTEMENTAL.E.

- Je participe à l'animation de la vie mutualiste du territoire,
- Je représente la Mutualité Française Sud dans diverses structures départementales,
- Je rencontre les décideur.euses et partenaires du département,
- Je participe aux groupes de travail,
- Je participe aux actions mises en place par la délégation,
- Je contribue au développement des conventionnements mutualistes,
- Je décline sur le département les orientations régionales.

Comment ?

- ◆ Je prends contact avec le.la chargé.e. de mission de la délégation départementale.
- ◆ Je me rapproche de mon groupement pour lui demander de présenter ma candidature auprès du.de la président.e de délégation concernée.
- ◆ Ma candidature est soumise à la réunion électorale départementale puis à l'Assemblée générale de la Mutualité Française Sud.

BON À SAVOIR

Les conseiller.ère.s départementaux.ales sont renouvelé.es tous les 3 ans.

JE DEVIENS AUDITEUR.TRICE OU INVITÉ.E. AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- J'ai le même rôle qu'un.e conseiller.ère départemental.e bien que je ne participe pas aux votes,
- Mon groupement peut présenter ma candidature au.à la président.e de la délégation départementale à n'importe quel moment de l'année.

BON À SAVOIR

Les conseillers.ères. départementaux.ales, auditeurs.trices sont épaulé.es. dans leurs activités par le.la. chargé.e. de mission de la délégation départementale et/ou les services régionaux.

3 X
par an
(min.)

12
conseiller.ères
départemental.es

Autant
d'auditeurs.trices
que de
candidatures

